



Comment mobiliser l'équipe éducative autour des cordées de la réussite ?



Le projet d'établissement

Dans le volet Orientation du projet d'établissement, il est souhaitable de faire figurer les principales motivations pour encorder l'EPL :

- Renforcer la politique d'accompagnement à l'orientation de ses élèves pour réduire leur autocensure, élever leur niveau d'ambition et favoriser leur mobilité ;
- Valoriser l'image de l'établissement scolaire ;
- Rendre les perspectives de poursuite d'études plus concrètes pour les élèves en s'appuyant sur des échanges entre pairs ;
- Développer le dialogue entre les équipes pédagogiques de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ;
- Favoriser la liaison collège/lycée/enseignement supérieur.

Les instances à mobiliser

- **Conseil d'administration :**
Présentation du programme d'action des cordées de la réussite ;
Vote du budget.
- **Conseil pédagogique dédié aux questions de l'orientation :**
Repérage des actions menées en matière d'accompagnement à l'orientation ;
Réflexion autour de la création d'outils d'aide à l'identification des besoins spécifiques des élèves ;
Cohérence entre les actions d'accompagnement à l'orientation et celles des cordées de la réussite.

- **Conseil de classe :**
Accompagnement et suivi de l'élève ;
Valorisation sur le bulletin des actions menées au sein des cordées de la réussite.
- **Conseil inter-cycles (collège/lycée, lycée/enseignement supérieur) ou commission de liaison**
- **CVC, CVL**
Présentation des cordées de la réussite.

Le plan de formation établissement

Le plan de formation est un levier essentiel de professionnalisation. Celui-ci doit répondre à la fois aux besoins individuels des personnels et aux évolutions et attentes des politiques publiques éducatives. C'est un outil au service du pilotage de la pédagogie et de la gestion des ressources humaines.

En fonction des besoins de ses équipes, le chef d'établissement peut mettre en place une Formation d'Initiative Locale (FIL) qui portera sur l'accompagnement à l'orientation.

Par ailleurs, les ressources proposées par l'ONISEP permettent aux enseignants de s'emparer des heures dédiées à l'orientation et d'enrichir le dispositif des cordées de la réussite.

Voir les ressources proposées par l'ONISEP

Le repérage de l'enseignant référent cordée

Un collège ou un lycée encordé bénéficie de moyens budgétaires supplémentaires dédiés au projet, notamment pour financer des activités (ex. location d'un car pour se rendre dans un musée ou une entreprise) mais également d'indemnités pour mission particulière destinées à l'enseignant de l'établissement qui a été nommé référent pour la cordée afin d'assurer l'organisation interne et la coordination avec la tête de cordée.

Voir la lettre de mission référent cordée en EPLE proposée par l'Académie de Toulouse.

Le repérage et l'identification des besoins des élèves

Il est important de mobiliser enseignants, professeurs principaux, professeur documentaliste, CPE et PsyEN : ces personnels sont les mieux à même d'encourager les élèves les plus réservés ou qui manquent de confiance en eux, à oser s'inscrire dans le dispositif.

L'information des élèves et leur famille sur le dispositif gagne à être anticipée en fin d'année scolaire N-1.

Ainsi, les conseils de classe de troisième trimestre permettent d'identifier un certain nombre d'élèves susceptibles d'intégrer la cordée de l'établissement et volontaires pour s'y préinscrire.

Cette préinscription peut également s'appuyer sur un travail en réseau d'établissements encordés notamment dans le cadre des bassins afin de permettre la continuité de l'accompagnement d'élèves bénéficiaires qui changent d'établissement, en particulier dans le cadre du passage du collège au lycée.

C'est aussi l'occasion de déterminer les besoins des élèves afin de concevoir, en concertation avec la tête de cordée, des actions personnalisées à leur intention qui seront complémentaires des actions menées dans le cadre de l'accompagnement à l'orientation.

La rentrée scolaire, un temps fort d'information et de repérage

Le dispositif sera également présenté dès la rentrée scolaire pour permettre aux élèves en particulier ceux nouvellement inscrits dans l'établissement d'avoir connaissance de l'existence et de l'intérêt du dispositif des cordées de la réussite

Tout au long de l'année, l'information sur le dispositif et le suivi des élèves bénéficiaires se poursuivent.

Au quotidien, dans et hors la classe, le repérage des élèves qui pourraient bénéficier utilement du dispositif continue.

Les conseils de classe qui réunissent la communauté éducative sont des lieux d'échanges essentiels pour évoquer le dispositif des cordées tout comme les entretiens d'orientation concertés ou les rencontres parents-professeurs.

Voir la fiche proposition d'actions par thématique

Voir la fiche public

Les créneaux horaires à mobiliser pour les cordées de la réussite

La mise en œuvre des cordées de la réussite sous-entend de déterminer un créneau horaire sur lequel les élèves pourront être réunis pour préparer et exploiter les actions constitutives des cordées. La nécessité de regrouper des élèves issus de classes différentes conduit à positionner l'heure sur un créneau commun. On peut raisonnablement s'orienter vers **une à deux heures hebdomadaires.**

Les moments clés dans le suivi du parcours de l'élève

Présentation des projets en fin d'année :

Présentation sous le format 180 secondes ;

Soutenance, oral du DNB ;

Remise d'une attestation de participation aux cordées de la réussite en présence des parents

Présentation des cordées par des lycéens auprès des collégiens...

Réunion de réseau ou de bassin :

Présentation du dispositif des cordées de la réussite ;

Recherche d'une dynamique de travail commun entre les établissements du bassin en vue d'organiser une continuité des parcours des élèves et de les rendre lisibles à leurs familles et aux équipes pédagogiques des établissements.

Réunion de rentrée :

Présentation du dispositif des cordées de la réussite aux équipes, aux élèves et aux familles.

Cérémonie engagement de l'élève :

Signature de la convention avec les familles.

Rencontre parents-professeurs :

Moment d'échange privilégié.